



LE SNESUP-FSU DÉNONCE LA LOGIQUE DE CERTIFICATION PRIVÉE EN LANGUES

Dans son discours du 23 février à l'EDHEC de Croix (Nord), le Premier ministre a annoncé que, dans le souci de « réduire le déficit du commerce extérieur du pays », le gouvernement allait financer des certifications type TOEIC ou TOEFL pour les lycéens et les étudiants se destinant à des carrières dans les secteurs susceptibles d'aider à développer les exportations.

L'État va dépenser des sommes importantes pour enrichir les organismes privés qui proposent ce genre de certifications. D'ailleurs, Cambridge English a réagi très vite à l'annonce d'Édouard Philippe, se réjouissant dans un communiqué de la reconnaissance de la qualité de son offre. À Lyon-I, un niveau B1 est exigé pour se voir délivrer le diplôme de master et le coût du TOEIC certifiant cela est de 80 000 €/an (un passage gratuit à chaque étudiant). Notons au passage que B1, c'est le niveau attendu en cours de lycée.

L'article 10 du projet d'arrêté licence... Quelle place pour le CLES ?

La mise en œuvre des propos du Premier ministre se traduit dans la rédaction de l'article 10 du projet du nouvel arrêté licence :

« S'agissant spécifiquement des compétences linguistiques mentionnées à l'article 6, les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme. Une certification du niveau qu'il a obtenu, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence. Pour certains parcours de formation, les établissements peuvent conditionner l'obtention du diplôme à un niveau minimum de certification. »

Alors que les enseignements de langues en licence sont de plus en plus assurés par des vacataires, que l'enseignement, sans encadrant et devant machine, se développe et que les services communs de langues sont à bout de souffle, la rédaction de cet arrêté permettra à terme de supprimer les UE de langues, de détourner les flux vers une certification, externe et privée, avec date de péremption pour rentabilisation optimale alors qu'il existe le CLES !

Le CLES est une certification sans limite de validité, coordonnée au niveau national par l'université Grenoble Alpes en lien avec le MESRI et la CPU : il bénéficie d'un comité scientifique. Le but est clair : faire d'une pierre deux coups, à savoir renoncer à doter les universités de postes nécessaires à la formation des étudiants en langues et favoriser les entreprises privées certificatrices au lieu des établissements publics. Le paradoxe est que, dans le même temps, la commission des titres d'ingénieur (CTI) est en négociations avancées avec la coordination nationale du CLES pour remplacer le TOEIC/TOEFL par le CLES d'anglais comme certification de langue préalable à l'octroi du titre d'ingénieur, ces deux dernières certifications étant trop sujettes au bachotage. L'opportunisme néolibéral du gouvernement va donc même contre la volonté des porteurs de formations qu'il entend favoriser !

L'enseignement des langues dans un projet pédagogique cohérent en licence

Le SNESUP-FSU s'élève depuis longtemps contre la négligence coupable des gouvernements successifs quant à la formation en langues vivantes étrangères et régionales (LVER). D'une manière générale, il conviendrait que les formations en langues dans les collèges et les lycées reçoivent les dotations nécessaires afin que les élèves atteignent le niveau B2, notamment en anglais, qui est l'objectif visé à la fin de la classe de terminale. Cela éviterait déjà la sélection par Parcoursup, avec les attendus, à l'entrée à l'université.

On peut aussi s'élever contre l'ostracisme dont sont victimes les enseignants et enseignants-chercheurs, et par voie de conséquence les élèves et les étudiants en langues vivantes. Ce sont les premiers visés lorsqu'il y a allègement des programmes et des formations en langues. Les programmes Erasmus sont, certes, une bonne initiative mais les financements sont insuffisants et ne concernent qu'un nombre encore limité d'étudiants. La sélection sociale est particulièrement sensible sur ce secteur.

Les formations en langues étrangères appliquées offrent de bonnes formations en langues avec l'obligation d'avoir deux langues étrangères. Les formations en langues et cultures étrangères sont de très bon, voire d'excellent niveau dans les universités françaises avec les débouchés d'excellence que sont les concours (Capes et agrégation). Les formations de master et les doctorats privilégient le lien enseignement-recherche. Pour toutes les langues, les formations associent langue, littérature et civilisation, c'est-à-dire un spectre ample abordé par des spécialistes enseignants-chercheurs. Le lien formation-recherche est fort et la tendance s'accroît, la structuration scientifique se renforce au sein des personnels enseignants-chercheurs. C'est un atout primordial pour les débouchés publics ou privés, nationaux ou internationaux. Par nature, la formation et la recherche disciplinaires intègrent l'excellence et l'international puisque tous les enseignants-chercheurs en langues étrangères établissent par nécessité des liens avec leurs homologues étrangers.

Manque de moyens dans les services langues

Penser que l'anglais suffit pour commercer ou mener des recherches à l'international est une conception erronée. L'anglais est évidemment d'une importance capitale, mais la connaissance d'autres langues et d'autres cultures est indispensable pour qui veut mener des négociations commerciales ou des échanges scientifiques précis. Par ailleurs, la diversification en langues permet une meilleure répartition des étudiants et des postes, évite la saturation en anglais et permet, dans les autres langues, une relation plus individualisée.

On constate que les certifications TOEIC et TOEFL sont souvent obtenues après une période de bachotage centré sur des compétences peu transférables en situation réelle d'interaction. De plus, la durée de validité de ces certifications est limitée : deux ans à compter de la date de passage du test avec réinscription payante à chaque fois. La durée de validité d'un diplôme universitaire est ad vitam aeternam.

S'il s'agit « de réduire le déficit du commerce extérieur du pays », aujourd'hui, les étudiants des filières du commerce international, comme LEA, se font engager par les entreprises sans ces certifications, le niveau de leur diplôme leur servant d'attestation de compétence en langues. Il n'est pas nécessaire de miser sur une certification de type TOEIC ou TOEFL. La proposer comme un supplément aux diplômes universitaires n'est pas réaliste et va contribuer à rendre illisible la formation en langues et à l'affaiblir. On ne peut imaginer que ce soit le but recherché par le Premier ministre. Renforcer les formations universitaires est LA solution.

Que le Premier ministre fasse la publicité de ces formations pour favoriser le commerce extérieur français laisse pantois. Les officines privées étrangères n'ont pas tardé à se réjouir de cette annonce. Cette réaction indique déjà l'impact sur le commerce extérieur français.

Cette initiative du Premier ministre est d'autant plus navrante qu'elle est relayée par la ministre du Travail.

Le lundi 5 mars 2018, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, annonçait que la réforme de la formation professionnelle favorisait généreusement « *la fameuse certification en anglais : le TOEIC* » (www.etsglobal.org/Fr/Fre/L-entreprise/Actualites/La-transformation-de-la-formation-professionnelle-de-Muriel-Penicaud-la-liberte-de-choisir-son-avenir-professionnel).

Le SNESUP-FSU ne comprend pas que, contre l'intérêt économique du pays, le gouvernement fasse le choix de l'austérité pour l'ESR et celui du mépris du travail de ses enseignants et enseignants-chercheurs, tout en finançant grassement des prestataires extérieurs.

Pour améliorer la balance des paiements, ce gouvernement invente une nouvelle formule : appauvrir les savoir-faire nationaux et acheter à l'étranger. Original, non ?